



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

■ PROCEDURE
D'INSCRIPTION
PEDAGOGIQUE EN
L3 DROIT

Vous devez choisir 13 matières à l'année (UEFs + UECs), hors anglais, dont 5 matières avec TD (UEF 1er semestre + UEF second semestre).

Les 13 matières sont réparties par semestre comme suit :

- 7 matières au premier semestre
- 6 matières au second semestre

1) Les combinaisons possibles entre UEF et UEC sont les suivantes :

Combinaison 1 :

Semestre 1 : 2 UEF + 5 UEC

Semestre 2 : 3 UEF + 3 UEC

Combinaison 2 :

Semestre 1 : 3 UEF + 4 UEC

Semestre 2 : 2 UEF + 4 UEC

2) Matières du semestre 1

Vous avez un tronc commun à tous les étudiants avec 5 matières obligatoires que vous devez prendre en UEF ou UEC :

- Droit civil 1 (droit des contrats spéciaux)
- Droit des affaires 1 (droit des sociétés : introduction générale, typologie des sociétés, sociétés de personnes, SARL)
- Droit de l'Union européenne 1
- Procédure civile
- Droit international public 1

Vous avez également 2 matières obligatoires selon le parcours choisi que vous devez prendre en UEF ou UEC (*à l'exception des matières suivantes, qui ne sont disponibles qu'en UEC : Histoire du droit des affaires, Introduction to Crossborder Litigation et Philosophie du droit*) :

Droit Privé :

- Droit du travail 1 (relations individuelles de travail)
- Histoire du droit de la famille ou Histoire du droit des affaires ou Introduction to Crossborder Litigation

Droit Public :

- Contentieux administratif
- Histoire du droit administratif ou Philosophie du droit (ce cours n'est pas ouvert au centre de Melun)

3) Matières du semestre 2

Vous avez un tronc commun à tous les étudiants avec 3 matières obligatoires à prendre parmi les 4 matières suivantes, en UEF ou UEC :

- Droit fiscal
- Droit des libertés fondamentales
- Droit administratif des biens
- Procédure pénale

Vous avez également 3 matières obligatoires selon le parcours choisi que vous devez prendre en UEF ou UEC (*à l'exception des matières suivantes, qui ne sont disponibles qu'en UEC : Droit des relations de travail dans le secteur public et Droit social (droit du travail et droit de la protection sociale)*) :

Droit Privé :

- Droit civil 2 (droit de la famille)
- Droit des affaires 2 (sociétés par actions; valeurs mobilières; groupes de sociétés)
- Droit du travail 2 (relations collectives de travail)

Droit Public :

- Droit des relations de travail dans le secteur public
- Droit social (droit du travail et droit de la protection sociale)
- Droit de l'Union européenne 2